



Plan d'actions suite aux résultats de l'évaluation des aides de l'agence en faveur de la réduction des nitrates d'origine agricole

Etudier l'élargissement de la politique de l'agence aux filières agricoles, de la fourniture d'intrants à la mise en marché des produits

La série d'études proposées ci-dessous ne concerne pas l'agence Loire-Bretagne seule. Elles devraient être conduites à un niveau national, en inter-agences et en collaboration avec le ministère chargé de l'agriculture.

- Etudier les complémentarités et les synergies entre les différents intermédiaires des filières ;
- Etudier la faisabilité d'une aide à ces intermédiaires, notamment les coopératives, conditionnées à un résultat en matière de baisse d'utilisation d'azote. L'objectif serait que ces acteurs délivrent un conseil et des prescriptions entraînant la réduction de l'azote. L'aide devrait être incitative malgré les éventuelles difficultés engendrées par des pratiques qui seraient moins favorables économiquement à ces acteurs. Les changements de comportement attendus : un bon conseil (plus d'agronomie comme des objectifs de rendement réalistes), changements des exigences dans les contrats avec les agriculteurs (ex : taux de protéine dans les céréales) ;
- Etudier la faisabilité d'une aide pour le développement de filières permettant plus facilement aux agriculteurs de changer leur système d'exploitation vers un système plus respectueux pour l'environnement ;
- Etudier les modalités de valorisation des produits issus de systèmes d'exploitation respectueux, en lien avec le développement des produits qualité des politiques agricoles et la qualification HVE (haute valeur environnementale).

Ces deux derniers points sont à développer plus spécifiquement sur des territoires dont l'enjeu nitrates est fort.

Actions dans le domaine du foncier

On entend par action foncière l'acquisition et la réorganisation de terres, action à encourager dans des secteurs à enjeu nitrates fort, de faible superficie et où l'hydro-morphologie le justifie.

- Lancer une étude pour vérifier l'efficacité de l'action foncière (en comparaison, sur un territoire, avec les mesures curatives telles la dénitrification de l'eau et les interconnexions ou des mesures telles que le traitement et l'exportation des effluents). Cette étude devrait pouvoir préciser le niveau d'échelle à partir de laquelle l'action foncière n'est plus efficace.
- Intégrer la possibilité d'une action foncière dans les diagnostics territoriaux
- Mieux communiquer sur l'intérêt d'une action foncière
- Elaborer un guide méthodologique qui intégrerait la question de l'occupation des sols et leurs cahiers des charges sur les terres acquises
- Etudier la pertinence de différents taux de subvention de l'aide

Animation territoriale

L'animation est à comprendre non comme une action de conseil mais bien comme une action de création, d'entretien d'un réseau et de gouvernance.

- Développer la représentation des agriculteurs du territoire concerné dans la gouvernance de l'opération, notamment en appuyant la mise en place de collectifs d'agriculteurs et en faire un interlocuteur ;
- Améliorer le ciblage territorial de l'action, en identifiant les exploitations à fort enjeu vis-à-vis des nitrates à partir des diagnostics d'exploitation.

Plus d'agronomie dans le conseil et dans les pratiques

- Exiger un minimum d'expertise agronomique dans le recrutement d'un animateur
- Proposer des formations continues à caractère agronomique pour le réseau d'animateurs déjà en place ;
- Elaborer un « kit formation » pour les animateurs pour des formations aux agriculteurs.

Plus de conseil individuel

- Conditionner les aides pour conseil agricole à un temps minimum à consacrer à l'exploitant pour la réalisation d'un diagnostic d'exploitation ;
- Etudier la faisabilité de mettre en place un « contrat d'objectif » que l'animateur proposerait à l'exploitant à la suite du diagnostic ;
- Rassembler les éléments existants concernant les bonnes pratiques par système d'exploitation et en réaliser une synthèse.

Aides individuelles aux exploitants agricoles

- Porter auprès du ministère chargé de l'agriculture les propositions suivantes concernant les MAE :
 - possibilité de poursuivre l'aide MAE après 5 ans avec éventuellement un financement décroissant
 - nouvel engagement unitaire intermédiaire pour la fertilisation, adapté aux grandes cultures, en rediscutant le minimum de 30% de réduction d'apport d'azote exigée (rémunération moindre que celui qui impose 140 KN/ha)
 - revoir le plafond de la SFEI
 - créer une MAE pour changement de système autre que SFEI et agriculture biologique
- Etudier l'efficacité d'une aide de l'agence (dans le cadre du PVE) pour l'acquisition de matériel d'épandage
- Etudier la faisabilité de modalités d'aides innovantes, individuelles et collectives, telles que :
 - proportionner l'aide à l'effort réalisé et à la prise de risque correspondante
 - quotas de réduction d'azote

Plus de cohérence avec l'action régalienn

Encourager nos partenaires à améliorer la cohérence administrative :

- Faciliter l'accès aux données détaillées et territorialisées afin notamment de prendre en compte les données de la PAC dans la caractérisation des territoires ;
- Améliorer le calendrier des aides MAE d'une part pour une meilleure prise en compte des délais d'animation et d'autre part pour l'agriculteur sur les délais de notification et de paiement de l'aide.